

Day	Min	Max	Humidity
MER 12	21	0	3
JEU 13	19	1	20
VEN 14	16	0	0
SAM 15	16	0	1
DIM 16	18	0	0
LUN 17	17	0	0

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière est restée sèche avec des températures élevées sur la fin de la semaine. En ce début de semaine les températures sont toujours estivales, ensuite des dégradations orageuses sont annoncées.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

En secteurs précoces: le vol des papillons de G3 se poursuit, le nombre de capture est toujours élevé. De nombreuses pontes sont observées et les premières éclosions sont imminentes.

En secteurs tardifs: les premiers papillons ont été piégés en début de semaine dernière, le vol se poursuit. Des pontes sont fréquemment observées cette semaine.

Eulia: Le nombre de capture reste élevé, le vol de la G3 se poursuit.

Analyse de risque

Sur la troisième génération, la période de risque est souvent très étalée. La quantité et la qualité de la vendange peuvent être très impactées, par les dégâts.

En fin de G2, le comptage des perforations montre des dépassements de seuil sur certains secteurs.



Ponte d'eudemis

Préconisations en agriculture biologique

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).

Début des éclosions (tête noire):

A positionner cette semaine en secteurs tardifs, il est trop tard en secteurs précoces.

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

* Delfin, bacillus thuringiensis 0,75L/ha (6 applications max)

* Dipel DF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 0,1L/ha (6 applications max)

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

Préconisations conventionnel

Il est recommandé d'intervenir sur la G3, si le seuil de nuisibilité est atteint lors du dénombrement des perforations en fin de G2. (10 perforations pour 100 grappes et avec la confusion 5 perforations pour 100 grappes).

Pour les produits ovicides stricts, il est trop tard pour les appliquer, sur l'ensemble des secteurs.

Début des pontes aux premières éclosions:

A positionner cette semaine en secteurs tardifs, il est trop tard en secteurs précoces.

*Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (3 applications max)

Produits avec une action larvicide (en situations de rattrapage): **A positionner à partir de la fin de la semaine en secteurs précoces et en fin de semaine prochaine en secteurs tardifs.**

* Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,175l/ha (2 applications max), ZNT 50m

* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha (2 applications max), ZNT 50m

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

Attention aux délais avant récolte. Pensez à relever les pièges.

A retenir

Surveillez les pontes.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Des alliées pour lutter contre les insectes: les chauves-souris .

En France, on dénombre trente-quatre espèces de chauves-souris, la plupart sont menacées. Les chauves-souris présentes sur le territoire pèsent au maximum 60 grammes pour environ 40 cm d'envergure. Il n'existe aucune suceuse de sang, mais en revanche ce sont de grandes insectivores. Les différentes espèces de chauves-souris sont classées dans plusieurs familles telles que :

- * Les Vespertilionidés :
 - Oreillard (gris, alpin, roux),
 - Murin (des Marais, à moustaches, à oreilles échancrées, d'Alcathoé, de Brandt, de Capaccini, de Bechstein, Grand Murin, Petit Murin...),
 - Vespère de Savi,
 - Pipistrelle (de Nathusius, pygmée, commune, de Kuhl,
 - Noctule (Grande, commune, de Leisler),
 - Sérotine (bicolore, commune, de Nilsson),
 - Barbastelle d'Europe,
- * Les Minoptéridés : Minoptère de Schreibers,
- * Les Rhinolophidés : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale,
- * Les Molossidés : Molosse de Cestoni.

L'Alimentation:

Les chauves-souris présentes en France et en Europe sont insectivores. Elles représentent une aide précieuse pour l'homme et les cultures car elles dévorent chaque nuit 50 % de leur poids en insectes nocturnes comme les papillons de nuit, les coléoptères, les moustiques. Le rôle de ce mammifère volant dans l'écosystème est vraiment important. En viticulture la chauve-souris est un prédateur de l'eudemis (lépidoptère nocturne).

L'Habitat:

Les milieux qui herbergent les chauve-souris sont variés. Elles peuvent utiliser des constructions (maison, cave, vide sanitaire, puits, disjointements divers des bâtiments, toitures, ponts...), des cavités souterraines (mines, carrières souterraines, terriers) et les arbres (infractosités des écorces, trou de pics...).

L'environnement favorable aux chauves-souris:

Les aménagements structurant le paysage sont capitaux pour le déplacement des chauves-souris. Par exemple, le Petit Rhinolophe chasse à proximité des lisières et des haies. Les prairies, les boisements, les bandes enherbées sont des milieux de chasse particulièrement utilisés par les chauves-souris. Elles évitent de se déplacer au-dessus des vastes espaces cultivés

Les infrastructures et cavités leur servant de gîtes doivent être conservées et protégées. Il est également possible de poser des nichoirs artificiels. Il faudra notamment éviter de perturber ces lieux de gîtes en période de mise-bas et d'hibernation.

La pratique agricole ayant le plus d'impact sur les chauves-souris est l'emploi des insecticides, ils font chuter le nombre d'insectes et ont également un effet toxique sur les chauves-souris en polluant leur régime alimentaire. Le raisonnement des applications d'insecticides permet de limiter les effets néfastes sur les populations.

L'utilisation de certains vermifuges pour le bétail a également des conséquences néfastes pour la faune coprophage (insectes) et les chauves-souris qui s'en nourrissent.

Descriptif d'espèces assez répandues: La pipistrelle est l'espèce la plus fréquemment rencontrée.

VII - Pipistrelle Commune
Pipistrellus pipistrellus

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure




Credit photo : Par Gilles San Martin from Namur, Belgium


ESPECES ATTEintes

Gîtes Chiroptères :

Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Généraliste




Diptères Lépidoptères

Et autres insectes ...

IV - Le Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure




Credit photo : Paloma MORA


ESPECES ATTEintes

Gîtes Chiroptères :


Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Pas de spécialisation



Lépidoptères Diptères

Hyménoptères Coléoptères

Et d'autres insectes ...

I - La Barbastelle,
Barbastella barbastellus

Statut de protection :
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Credit photo : Nawenn GUERO

ESPECES ATTEintes

Gîtes Chiroptères :

Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Spécialisé

90 à 99 % Lépidoptères 9 % Diptères

6 % Neuroptères 3 % Hyménoptères

DIVERS

Echaudage: Les fortes chaleurs de ces derniers jours engendrent de nouveaux dégâts.



Apoplexie: Nombreux symptômes recensés sur le vignoble.



Cochenilles: un signalement sur baies.

Acariens jaunes:
Symptômes sur feuilles



Les effets de la sécheresse sont visibles sur certains secteurs.



Dernier bulletin 2020

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr _ 07.80.56.95.60

